

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF AU LOT 2 317 074

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA15 25 0427 du 5 octobre 2015, un projet de résolution sur le projet particulier relatif au lot 2 317 074.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRO, c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 27 octobre 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise la construction d'un bâtiment unifamilial, et ce, en dérogation aux usages prescrits à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) qui exige un minimum de 2 logements par bâtiment. L'emplacement est situé aux 4295-4297, rue De Brébeuf, entre la rue Marie-Anne Est et l'avenue Bureau.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Que lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 octobre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
 M^e Claude Groulx